

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-02-08-09/1**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. LEROY E., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme WILK I. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), M. COUAILLET T. (pouvoir à M. SERAFFIN JC.) Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.)

Etaient absents : M. AVRIL V, M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 01/02/2023

Date d'affichage : 01/02/2023

Nombre de conseillers en exercice :

27

Présents : 19

Votants : 24

M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS - REMPLACEMENT DES HUISSERIES ET FENETRES DE LA MAIRIE**

**RAPPORTEUR : M. VASSELIN HERVE**

La commune a réalisé au cours de l'année 2021 un diagnostic thermique du bâtiment « Mairie » qui a préconisé un bouquet de travaux tels que l'isolation du bâtiment, le remplacement des éclairages pour de la basse consommation (Led), ainsi que le remplacement des huisseries en travaux prioritaires.

Le montant global des travaux a été estimé à près de 750 000,00 € H.T.

Le montant estimé des travaux nécessite de procéder par différentes phases de travaux.

Le remplacement des fenêtres évalué dans l'étude à 155 350,00 € H.T., constitue la première étape de ces travaux. Au vu des besoins et du contexte actuel, ce montant a été réévalué à près de 250 000,00 € H.T.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission n°3 « Urbanisme Travaux Voirie réseaux Foncier Patrimoine et cadre de vie » du 23 janvier 2023,

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide le projet de remplacement des huisseries et fenêtres de la mairie,
- Autorise madame le Maire à solliciter les différents financeurs mobilisables afin de demander des subventions en soutien de ces projets,
- Autorise madame le maire à prendre toute décision et tout acte qui seraient la suite et la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 8 février 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-09-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.